



Réunion du 23 mars 2006 tenue à VILLENEUVE LOUBET

La séance début à 20 h 30.

Appel des membres :

Présents : Mesdames ANGLADA, DEWARLIN COURT, SAVELLI
Messieurs BEGUIN, CORNIGLION, ESPIEU, IONNIKOFF, LONGETTI,
PERRET, RISSO, SAVELLI, TACAILLE, TOUSSAINT, VASSALLO
Absents : Monsieur BOURGUIGNON

◆ ◆ ◆

Ordre du jour de cette réunion :

- Situation de Romain BARTH
- Redistribution des tâches de L'ADT
- Point financier

◆ ◆ ◆

1^{er} point de cette réunion extraordinaire, la situation de Romain BARTH et la mesure de licenciement envisagée par le Comité compte tenu de ses difficultés financières.

Il est tout d'abord rappelé que Jean Pierre ESPIEU avait été mandaté pour représenter le CDAM à l'entretien préalable prévu le 13 mars à ROQUEFORT LES PINS. Romain était assisté de son père « Représentant aux Prud'hommes ».

Il lui a donc été présentée la convention de reconversion de l'ANPE. 2 choix s'offrent maintenant à Romain :

- soit accepter la convention de reconversion et dans ce cas là il ne bénéficie pas de préavis et termine son contrat pour le CD au 27 mars, délai légal qui lui est donné pour fournir sa réponse ;
- soit refuser la convention de reconversion et bénéficier de 2 mois de préavis, soit une fin de contrat prévue pour fin avril.

La réponse de Romain devant être donnée au plus tard le 27 mars, il est proposé que Jean Pierre ESPIEU soit à nouveau mandaté pour poursuivre la procédure de licenciement.

Voté à l'unanimité des membres présents.

Le 28 mars il enverra la lettre en AR annonçant le licenciement.

Il faut maintenant examiner le compte d'exploitation et prendre toutes les précautions nécessaires de façon à ce que la trésorerie du Comité permette à tout moment de payer les indemnités de licenciement de Romain. Ce point sera abordé en fin de séance.

Il est donc impossible pour le moment de régler les 14.554 € que l'on doit à la Ligue. En réunion de Ligue le samedi 18 mars, le Trésorier de la Ligue a annoncé qu'ils avaient pour le moment assez de liquidité en banque pour ne pas presser le CDAM de payer.

2^e point à l'ordre du jour, la redistribution des tâches de l'ADT.

Jean Pierre ESPIEU distribue une liste de tâches accomplies par Romain et dont il faut déterminer la priorité et l'attribution des rôles.

Pour le CDAM :

- participation aux commissions :

A part la préparation et la diffusion du calendrier qui revient à la Secrétaire Générale les différentes commissions reprennent les charges.

- administrativement :

La préparation des dossiers financiers sera faite par la Commission Financière.

- les actions de promotion / détection :

Le plus gros des actions sera repris par la Commission Jeunes et Techniques, certaines seront abandonnées faute de reprenneur « technique » (USEP CANNES / CEL de VENCE...).

- Encadrement formations techniques :

Les formations seront proposées à Eric LABRUNE en tant que CTF.

- Présence dans le Département :

Sur toutes les compétitions départementales le Comité est représenté.

Pour les différentes réunions, il sera désigné au fur et à mesure des besoins le représentant du CD.

- Mise à disposition dans les clubs :

Pour les animations dans les clubs, les créneaux seront proposés à un BE1 et rétribué à la vacation comme cela se faisait avant la création du poste d'ADT.

Pour tout ce qui concerne la Ligue et la Zone, la participation du CD 06 est abandonnée puisque pas de la compétence du Comité Départemental.

3^e point de cette réunion, le point financier.

Côté dettes des clubs, pas grande avancée depuis la dernière réunion.

Il est à nouveau examiné les compte de charges et de produits. Quelques erreurs d'imputation sont à corriger mais dans l'ensemble on arriverait - sans le salaire et les charges de Romain - à équilibrer le budget.

Olivier PERRET rappelle qu'il avait été proposé d'envoyer une équipe aux inter-comités. Ce serait une équipe « minime garçon » qui vu sa composition peut prétendre au podium. Le budget est évalué à 800 € pour 4 gamins + 1 coach pour les 3 jours.

Cette compétition avait été budgétisée pour 3.000 €. Compte tenu du faible coût, les membres du Comité votent pour envoyer une équipe de minimes.



La séance est levée à 22 h 30.

La prochaine réunion **ouverte aux clubs** se tiendra :

(attention changement de lieu de réunion)

LE JEUDI 06 AVRIL 2006 A 20 H 30
A NICE AU NOUVEAU SIEGE DE LA SEMEUSE
5 rue Trachel à NICE

Ordre du jour :

- Organisation des compétitions
- Point sur les compétitions
- CR des Commissions
- CR activités de Romain BARTH
- infos et questions diverses – AG 2006 – Siège social

Le Président

La Secrétaire Générale

Michel VASSALLO

Joëlle ANGLADA